

Mazères... Lezons...

www.mazeres-lezons.fr

Le journal d'information des *Habitants* de la commune de Mazères-Lezons



> numéro 12 bis

> Des perspectives, des projets, des réalisations...



La municipalité a beaucoup d'ambition pour le village de Mazères-Lezons.

Depuis mars 2008 nous avons réalisé de nombreux chantiers, mais nous avons aussi lancé des projets de moyen et long terme qui sont aujourd'hui soit en cours de réalisation, soit sur le point de l'être.

Comme nous avons eu l'occasion de le présenter en réunion publique devant de très nombreux Mazérois en fin d'année dernière, voici dans ce numéro spécial 12bis un rappel des principaux chantiers et projets de la commune pour l'année 2012 et les prochaines années.

Monique SÉMAVOINE,
Votre Maire



Pensez à suivre l'actualité sur : www.mazeres-lezons.fr

numéro spécial Avril 2012

> Sommaire



> page 2

- > Aménagement des rues Barthou et République
- > Réhabilitation des bâtiments publics
- > 3 questions à... Eric Cazabat



> page 3

- > Rénovation de la salle des sports



> page 4

- > Digue de protection
- > Plan de modernisation de l'éclairage public
- > Projet de moyen et long terme



Des perspectives, des projets, des réalisations

› L'aménagement des rues Louis-Barthou et de la République



En anticipation des cheminements vers le futur centre-bourg, la voirie est aménagée pour assurer la sécurité des usagers et des riverains, tout en rénovant l'ensemble des réseaux, 600m de voirie dont les travaux ont commencé avant Noël et devraient être achevés à Noël prochain, avec :

- ▶ la rénovation complète des réseaux d'assainissements, de novembre 2011 à début mars 2012,
- ▶ la création et l'enfouissement des réseaux : électricité, téléphone, fibre optique, éclairage public, de mars à juin 2012,
- ▶ la rénovation du réseau d'alimentation en eau potable (juillet et août 2012),
- ▶ les travaux de surface pour un aménagement de voirie qui privilégie la sécurité des riverains, des piétons et des cyclistes, avec une vitesse réduite et une piste cyclable sécurisée.

› Réunions publiques de concertation :

En ce qui concerne l'aménagement de la voirie, la municipalité a organisé une étroite concertation avec les riverains et les habitants de la commune à l'occasion de trois rencontres dédiées à ce projet :

- ▶ une rencontre exclusivement réservée aux

riverains qui habitent sur le tracé de la voirie concernée (7 octobre 2011),

▶ une 1ère réunion publique d'information et de consultation de tous les habitants sur le projet (13 octobre 2011),

▶ une 2ème réunion publique d'information pour donner des réponses à toutes les questions techniques et pratiques qui avaient été initialement posées, et aussi pour rendre compte aux habitants des améliorations qui avaient pu être apportées au projet grâce à leur participation aux précédentes rencontres, sur la base de leurs remarques ou suggestions (20 janvier 2012).



La création de cet aménagement est essentielle pour desservir dans de bonnes conditions le futur centre-bourg en projet de création sur l'avenue Louis-Barthou.

› La poursuite de notre politique de réhabilitation des bâtiments publics

Après les premiers chantiers réalisés dont nous vous rappelons les principaux :

- ▶ le groupe scolaire entièrement réhabilité et inauguré en septembre 2010,



- ▶ la rénovation des vestiaires des sportifs,
- ▶ la réhabilitation du presbytère et l'entretien de l'église,
- ▶ le ravalement complet des façades de la mairie et des bâtiments publics de la place Mendès-France (*) ...

... La municipalité poursuit sa politique de rénovation du patrimoine communal avec une deuxième tranche de travaux sur les bâtiments publics place Mendès-France (*) :

- ▶ la mise en conformité de toutes les installations électriques,
- ▶ le remplacement des huisseries, pour économiser l'énergie,
- ▶ la rénovation des boiseries extérieures, de l'étanchéité des toitures, etc...

Les travaux sont prévus au printemps et en été de cette année 2012.

(*) Ces bâtiments publics abritent La Poste, la Calandreta, la Bibliothèque, la Crèche, le Centre social et les logements sociaux communaux.



3 questions à ... Eric Cazabat, adjoint en charge de la Commission des Finances



Eric Cazabat

› Le budget 2012 est marqué par un programme d'investissement important. Comment la commune le finance-t-elle ?

Ce programme d'investissement n'est possible que grâce à la bonne santé financière de notre commune. Nous menons depuis 4 ans un travail rigoureux de maîtrise de nos dépenses, travail qui nous permet aujourd'hui de bénéficier d'un autofinancement important.

Dans ce contexte et compte tenu de notre très faible endettement, nous avons décidé de recourir à l'emprunt, pour ne pas dégrader notre capacité d'autofinancement. Notre recherche de financements externes (subventions et recours à des fonds de

concours) porte ses fruits puisqu'elle parvient dans certains cas à réduire nos dépenses de 30 à 50% des travaux prévus.

› Avez-vous des exemples précis de cofinancement ?

En effet, pour la réfection du Centre social nous avons obtenu diverses subventions, et fait appel au fonds de concours dédié aux économies d'énergie de la Communauté d'agglomération.

› Qu'en est-il de la dette communale ?

Notre dette s'élève à 928 427 € soit 453 €/habitant, elle est en nette diminution de 146 765 € par rapport à 2009. A souligner toutefois que le volume de la trésorerie dispo-

nible au 31 décembre 2011 s'élève à 1 611 523 €, volume de trésorerie en augmentation de 565 800 € par rapport à 2010 (+ 54%).

La capacité de désendettement de la commune est donc d'une année, ce qui prouve l'excellente santé financière, sachant que la limite haute de l'endettement est de 15 ans. Il est également à souligner qu'aucun emprunt n'a été effectué sur la base d'un taux variable, la commune n'ayant voulu prendre aucun risque dans ce domaine. ■



› La rénovation de la salle des sports



Ce projet ambitieux a pour finalité d'améliorer le confort d'utilisation de cette salle, grâce à une isolation à la fois thermique et phonique.

En effet, les jeunes patineurs et les basketteurs qui la fréquentent quotidiennement en tenues sportives légères réussissent à braver les températures hivernales très en dessous de zéro grâce à leur énergie corporelle et leur vitalité sportive, mais les parents et le public ne peuvent que s'emmitoufler et taper des pieds pour vaincre l'engourdissement qui les saisit.

À l'inverse, pendant les trois mois d'été, la pratique sportive se fait dans une chaleur suffoquante que les grandes portes ouvertes ne suffisent pas à évacuer.

La municipalité a donc minutieusement examiné la faisabilité à la fois technique et financière d'une réhabilitation pour pallier cet inconfort thermique, et veut profiter de ces travaux pour améliorer également la qualité phonique de cette salle très résonnante, dans le but de permettre une utilisation polyvalente comme par exemple l'organisation de concerts ou spectacles.

Au terme d'études parfois contradictoires sur le plan technique et toujours inflationnistes au regard de l'empilement onéreux de toutes les nouvelles normes de sécurité en tout genre imposées par l'État, c'est finalement une réhabilitation sans intervention sur la structure d'origine que nous avons choisi d'opérer. Pourquoi ? Pour deux raisons.

› La première raison est technique :

Parce que le projet initial qui consistait à profiter de la rénovation de la toiture pour prévoir la possibilité d'installer à terme des panneaux photovoltaïques pour la production d'énergie

solaire exigeait le renforcement de la totalité de la charpente, laquelle obligeait elle-même à renforcer la totalité de la structure métallique et en plus à démolir et reconstruire les murs Ouest et Est.

En effet, dès lors que l'on réhabilite un bâtiment ancien, il est obligatoire de tenir compte du respect d'une kyrielle de nouvelles normes obligatoires dans la construction neuve. Alors que si l'on se contente d'améliorer le bâtiment sans toucher à la structure de base, ces normes ne sont pas obligatoires et par conséquent le coût de la rénovation est bien moindre !

› La deuxième raison est financière :

Au fur et à mesure que les études se sont succédées, au fil de l'année 2011, les devis estimatifs s'envolaient à des hauteurs vertigineuses. Le tout premier prévoyait un coût de 350.000 euros, mais quand l'ultime a dépassé les 800.000 euros, nous avons tout simplement dit « stop ! ».

Parce que non seulement il faut raison garder, se demander si vraiment notre commune peut se permettre d'investir de telles sommes dans une salle des sports déjà existante, mais aussi et surtout parce que pendant ce temps les effets de la crise financière qui se propage en Europe et en France se font de plus en plus sentir et pèsent lourdement sur les collectivités locales !

Par conséquent, même si nous avions choisi un projet aussi onéreux -ce qui n'est pas le cas- nous n'aurions pas pu le financer parce que nous n'aurions pas pu obtenir l'emprunt nécessaire en ces temps difficiles...

Or si la salle des sports mérite vraiment d'être rénovée, ce projet ne doit pas supplanter les autres à lui tout seul. Il nous a donc fallu revoir drastiquement nos plans et nos devis à la baisse afin de dégager d'importantes économies.

C'est ainsi que nous sommes sur le point de valider un projet qui aura la double ambition de respecter la feuille de route initiale, à savoir l'isolation thermique et phonique, et aussi nos capacités de financement sans gêner les autres besoins en investissements.

Pour y parvenir, outre l'abandon d'un toit producteur d'énergie renouvelable (la législation actuelle n'est plus incitative), nous devons renoncer à une petite extension entre la grande salle et les vestiaires actuels, qui devait abriter une petite salle à vocation de club-house (n'oublions pas que le « préfa » ne sera pas éternel) et des sanitaires supplémentaires.

La dernière phase d'étude est bientôt bouclée, le permis de construire sera déposé prochainement, les entreprises seront consultées dans la foulée, pour un début des travaux souhaité au début de l'été (durée 6 mois). Quand ils seront prêts, les plans et la maquette seront présentés aux habitants. ■

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Septembre 2011 à Avril 2012 : Phase d'étude

Mai 2012 : permis de construire

Juin 2012 : consultation des entreprises

Eté 2012 : début des travaux

› La digue de protection contre la crue centennale du gave



Afin de mettre en sécurité les personnes et les biens dans la zone inondable du gave, cette digue devrait être construite « courant 2012 ».

Après une relance du projet par la Mairie en 2008 pour une renégociation avec le Conseil général, ce dernier a lancé une étude de faisabilité en 2010 et le projet a été présenté aux Mazérois à l'occasion de deux réunions publiques (juin 2009 et septembre 2010).

En 2011, le Conseil général a procédé aux acquisitions foncières (préalablement négociées avec le concours de la mairie en 2010). Le dossier réglementaire a été déposé par le Syndicat intercommunal du Gave de Pau en Décembre 2011, le Conseil général l'a transmis à la Préfecture fin Février 2012.

Lorsque l'État, après étude, aura donné son feu vert, seront lancés d'abord l'avis d'appel public à concurrence pour choisir le maître d'œuvre, puis la procédure de consultation des entreprises (appel d'offres).

C'est alors que le chantier pourra commencer pour se dérouler environ pendant trois mois. Nous espérons que le chantier de la digue commencerait avant l'été, mais il semble désormais qu'il ne sera pas lancé avant la rentrée des classes de septembre 2012... À suivre.

› Un plan de modernisation de l'éclairage public

Ce projet a pour objectif de nous engager dans un grand plan d'économie d'énergie.

Selon notre étude le remplacement de 316 lampes très énergivores (sur un total de 410) qui équipent la voirie de la commune permettra de réduire de 33% notre consommation d'électricité pour l'éclairage public.

Les lampes à remplacer sont de deux sortes :

▶ 160 « gamelles » et « bulles » sur les voies routières,

▶ 156 « bulles » dans les quartiers d'habitations.

L'investissement de la rénovation du parc est estimée à 160 000 € HT, le plan sera réalisé en deux ans : 2012 et 2013.

En 2012 seront remplacées les 160 lampes qui éclairent la voirie de circulation, et en 2013 seront remplacées celles qui éclairent l'ensemble des quartiers.

› Les projets de moyen et long terme

Nous vous avons présenté les chantiers qui vont être lancés dans le courant de cette année 2012, mais nous travaillons aussi sur d'autres dossiers de longue haleine, des projets pour préparer l'avenir :

› La révision du PLU (plan local d'urbanisme)

À l'occasion de l'étude pour la création d'un futur centre-bourg, la révision du PLU permet de redéfinir le cadre général de l'aménagement des espaces naturels et urbanisables pour les années à venir.

Ce dossier a beaucoup avancé en 2011 avec les orientations d'aménagement, c'est-à-dire la révision du zonage et du règlement. Nous serons bientôt prêts à organiser une concertation publique en 2012, laquelle sera suivie de l'enquête publique et plus tard de l'approbation définitive du projet.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Mai 2008 à avril 2010 :

phase de diagnostic, élaboration du PADD (Plan d'aménagement et de développement durable).

Octobre 2010 : réunion publique de présentation du PADD.

2011 - 2012 : orientations d'aménagement (révision du zonage et du règlement).

2012 - 2013 : concertation publique, enquête publique, approbation du projet définitif.

› La création d'un centre-bourg

Pour répondre à l'attente d'une large majorité de Mazérois, la municipalité travaille sur le projet majeur pour l'avenir de la commune, pour lui donner un « cœur de village ».

Un terrain d'un hectare a été acheté sur la rue Louis-Barthou en 2009, une étude est toujours en cours grâce à l'accompagnement des services Aménagement de l'Espace de la CDA-PP, ce centre-bourg sera doté d'une place et d'équipements publics, de services et commerces, et d'un programme d'habitat « mixte », c'est-à-dire de logements privés et sociaux.

L'étude doit aboutir à une convergence entre nos besoins, l'équilibre financier et le choix des promoteurs et bailleurs sociaux. Nous espérons un lancement en 2013 ou 2014 au plus tard.

› La réhabilitation de la Mairie

Pour organiser un accueil du public et des personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée, l'étude du projet devrait être lancée cette année 2012 en vue d'une réalisation en 2015 au plus tard.

› Des Jardins familiaux

Un terrain agricole de 2.400 m² situé en limite de la future digue de protection contre la crue centennale, a été acheté par la municipalité pour y créer des Jardins familiaux.

Mais tout reste à faire, du montage de la structure gestionnaire à la réglementation en passant par les critères et conditions d'attribution...

Un nouveau chantier à ouvrir après la construction de la digue, à ce jour nous n'avons pas défini de calendrier d'échéance... À suivre...



• Mairie de Mazères-Lezons - 30, avenue du Gal de Gaulle
64110 Mazères-Lezons

• Directrice de la publication : Monique SÉMAVOINE

• Directrice de la rédaction : Nicole le DIEU de VILLE

• Crédits photos : Perrine RIMAJOU, J.-P. LAPLACE

• Impression :

Imprimerie Perspective

Quartier Berlanne - 64160 Morlaàs

Tél. 05 59 14 96 24

• Dépôt légal à parution



Papier recyclé